LE PHARE AÉRONAUTIQUE



Label patrimoine

Le 11 janvier lors de la cérémonie des vœux, M. le maire de Bassevelle a annoncé que le label « patrimoine d'intérêt régional » avait été attribué au phare de Bassevelle le 22 novembre 2018. Ce label consacre officiellement la sortie de l'oubli de ce patrimoine du XXe siècle, rare et méconnu.

Ces labels ont été créés en octobre 2017, grande nouveauté de la région Île-de-France en faveur du patrimoine. Les cinquante-sept sites labellisés en 2018, propriétés de communes ou de particuliers, sont représentatifs de la diversité du patrimoine francilien. Pour la Seine-et-Marne, hormis l'auberge « La Moderne » à Saint-Cyr-sur-Morin et le moulin jaune à Crécy-en-Brie, déjà mentionnés dans Le Pays Briard, on note La papeterie Sainte-Marie à Boissy-le-Châtel, un pigeonnier, une ferme, des lavoirs à Coupray, …

Description

Le phare aéronautique de jalonnement « Petit Bassevelle » a profité des aménagements réalisés dans le hameau des Maillots où il a été repéré et identifié en mai 2005. Devenu propriété communale fin 2016, il est maintenant bien visible dans sa parcelle close. Sa plateforme se distingue même dans le paysage à partir de la RD407.

Ce label permet de rappeler les services rendus au développement de l'aviation commerciale après la première guerre. Pour sécuriser les routes aériennes qui se créaient, permettre le vol de nuit, concurrencer les trains qui ne s'arrêtent pas en fin de journée, le choix se porta sur la construction de petits phares de jalonnement à portée lumineuse réduite à une 20 de km, mais économiques, d'où leur multiplication et leur implantation, proches les uns des autres. Vitrines des connaissances de cette époque dans les techniques de pointe, ils utilisaient des tubes au néon, des pylônes préfabriqués en béton de taille standardisée.

Le label met aussi à l'honneur cette chaîne des villageois, gardiens de phares, qui allumaient leur lanterne sur demande ou pour les lignes régulières, créant dans le ciel un sillage lumineux qui guidait les pilotes dans la nuit.

La flèche d'Orient

Sur la ligne de La Flèche d'Orient, les deux phares qui encadrent celui de Bassevelle sont encore debout, à Jouarre et La Chaise, ce qui est presque unique en France où il ne reste qu'une vingtaine de phares de jalonnement. Le phare « Montereau » sur la ligne Paris-Marseille est encore debout, lui aussi. Il existe un phare d'aérodrome sur le terrain d'aviation de Coulommiers-Voisins.

MAIRIE DE BASSEVELLE

743 rue de la mairie
77750 BASSEVELLE

01 60 22 51 01

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Bassevelle